

en pieds d'immeubles. De part et d'autre de la rue Emile Zola, la vie a doucement repris son cours. Un boulanger, un cordonnier, des coiffeurs, une bijouterie, des pharmaciens, des services, une brasserie, une pizzeria et même un bouchon : vingt-cinq commerçants ont désormais pignon sur rue dans ce centre flambant neuf, classé zone franche urbaine. Karine Marcilloux, la jeune fleuriste installée en septembre 2005 sous l'enseigne Entre Ciel et Fleurs incarne parfaitement ce parfum de renouveau.

trouver preneur. L'ambition de qualité de l'offre commerciale est élevée pour cet équipement qui se veut "vitrine" et dont l'expérience de restructuration a d'ailleurs été mise en valeur, sur le dernier Marché international des professionnels de l'implantation commerciale (Mapic). De son côté, outre sa mission d'accompagnement des commerçants, la CCI veille à la qualité des projets et à leur cohérence.

Contact : 0821 231 251 (0,12€ ttc/mn)

FICHE PRATIQUE

Le carnet de passage en douane ATA

Contexte

Le carnet de passage en douane ATA sert de passeport aux marchandises devant séjourner temporairement à l'étranger. Il s'applique :

- > aux échantillons commerciaux,
- > aux produits destinés à être présentés lors d'un salon, d'une foire, d'une exposition...
- > au matériel professionnel dans le cadre de l'installation, de la maintenance ou de la réparation d'un équipement vendu à l'étranger.

Avantages

- > Réduction au strict minimum des formalités douanières.
- > Exonération du paiement des droits et des taxes exigibles à l'entrée du pays de destination ou de transit.

Obtention et validité

Délivré par la CCI sous 48 heures, le carnet douanier ATA est valable dans près de 60 pays.

Contact : 0821 231 251 (0,12€ ttc/mn)

PLAN DE DÉPLACEMENT ENTREPRISES

Le 7^e arrondissement s'active

L'association de développement du 7^e arrondissement de Lyon souhaite mettre en place un Plan de Déplacement Entreprises



(PDE) pour les artisans, commerçants et professions libérales de l'arrondissement. Le dispositif devrait être opérationnel au cours du premier semestre 2007. Cette démarche vise à libérer des emplacements de stationnement pour les clients des commerces en fidélisant les salariés aux transports en commun. Cet outil visera à améliorer l'accessibilité

aux boutiques et à diminuer les dépenses de transport en commun, grâce à un tarif préférentiel.

Contact : Marc David | 04 72 40 57 77